



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 juin 2025

Il est 20h00 quand **M. Manuel Martin**, Président, ouvre cette 1^{ère} Assemblée du Conseil général de l'année 2025. Il salue la présence de la Municipalité et de tous les Conseillers-ères présents.

1. Appel

À l'appel de leur nom, 24 Conseillers-ères répondent présents, 16 sont excusés et 1 est absent. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer pour cette séance du Conseil.

2. Lecture de l'ordre du jour

Il n'y a pas de question concernant l'ordre du jour, le Président passe à son acceptation.

Décision : L'ordre du jour **est accepté** tel que présenté à l'unanimité et sa lecture n'est pas requise.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2024

La lecture du PV n'est pas demandée. L'Assemblée passe à l'acceptation du procès-verbal.

Décision : Le PV du 12 décembre 2024 **est accepté** avec deux abstentions.

4. Admissions – Démissions

Il y a 2 demandes d'admissions, soit **MM. Jean-Pierre Blanchet et José Goy** qui viennent se placer devant l'Assemblée pour être assermentés. L'Assemblée applaudit en signe de bienvenue à ses deux nouveaux conseillers.

Le **Président** poursuit en mentionnant que deux membres ont quitté le Conseil, **MM. Yvan Zwahlen et Claudio Cunsolo**.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 26 et le nombre total de membres est de 43.

5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024

Le **Président** ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote.

Décision : Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024 **est accepté** avec 1 abstention.



6. Préavis Municipal n° 01/2025 relatif à l'adoption des comptes communaux 2024

Le **Président** appelle le rapporteur de la Commission gestion-finances, **M. François Viret**, qui fait lecture du rapport que vous trouvez en annexe à ce PV. Il le remercie puis passe en revue les différents points, aucun ne suscite de question.

M. Yves Giroud fait le commentaire suivant par rapport à la remarque concernant la marge d'autofinancement dans le rapport. Il précise que cette marge, qui diffère de celle du réviseur, est basée sur les recommandations du Canton. Mais s'il ne faut retenir qu'une marge de révision alors ce sera moins de travail pour les Municipaux, la suggestion est adoptée.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** passe au vote du préavis.

Décision : Le préavis Municipal n°01/2025 relatif à l'adoption des comptes communaux pour l'année 2024 **est accepté** à l'unanimité.

7. Préavis Municipal n° 02/2025 relatif à l'aménagement d'un trottoir et modération de trafic à la route du Suchet

M. Etienne Weber, rapporteur, fait lecture du rapport de la Commission circulation routière.

M. Bertrand Gaillard, Syndic, apporte quelques précisions. Concernant l'éclairage public, l'interrupteur n'est pas privilégié mais ce point devait quand même être réfléchi, bien que ce ne sera certainement pas l'option retenue.

En ce qui concerne le prix, les soumissions sont rentrées pour le génie civil, ce qui permet d'avoir une idée précise sur laquelle discuter. Pour le moment, pour les entreprises qui ont répondu, le budget va de 20% en moins à 10% en plus.

Ensuite pour la modération du trafic au niveau du carrefour, celui-ci sera dans la zone 80km/h, car il n'est pas possible de monter le panneau 50km/h plus haut que le trottoir, exigence du Canton. Il rappelle que pour la zone 30km/h, il faut que cela soit construit des deux côtés de la route pour y avoir droit. Pour le 50km/h, il faut que cela soit construit d'un côté, ce qui n'est pas le cas ici. Le voyer a été très clair, le panneau ne pourra pas être plus haut que le carrefour de l'entrée à la grande salle.

M. Weber réagit en mentionnant que sur les plans que les conseillers ont reçus, le panneau 50km/h est mis plus haut, la remarque du Syndic l'étonne. Il semble qu'il s'agisse d'une erreur sur les plans (ce que **M. Gaillard** confirmera après lecture du rapport de **M. Viret**).

Ensuite c'est **M. Viret** qui fait lecture du rapport de la commission gestion-finances pour l'aspect financier.

M. Jean-Pierre Blanchet précise que l'amortissement peut être pris dans la péréquation.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si, en cas d'acceptation du préavis, le budget prévu est accepté tacitement. Le **Président** répond que oui, l'acceptation du préavis va de pair avec l'acceptation de son budget.



Le Président propose un amendement au préavis demandant de revoir le budget à la baisse et de changer le panneau 50km/h pour qu'il puisse être plus haut, soit après le carrefour de la grande salle (direction Sergey).

Mme Joëlle Gaillard pense qu'il n'est pas utile d'amender ce préavis car tout le monde est d'accord pour que le panneau 50km/h soit le plus haut possible, y compris la Municipalité. Toutefois, si la décision est cantonale, ils seront obligés de se plier à ce qui est demandé. En ce qui concerne le budget, celui-ci est une prévision et s'il devait être revu à la hausse, la Municipalité en informerait le Conseil.

Le Président passe au vote sur la proposition d'amendement. Cette proposition est refusée par 22 membres. Il passe ensuite au vote du préavis tel que présenté par la Municipalité.

Décision : Le préavis Municipal n°02/2025 relatif à l'aménagement d'un trottoir et modération de trafic à la route du Suchet **est accepté** avec 1 abstention.

8. Préavis Municipal n° 03/2025 relatif à la réfection du collecteur communal des eaux usées et pose d'un appareil de mesure de débit

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, **M. Olivier Delay**. Ce dernier mentionne que seul **M. Chevallier** et lui-même ont signé le rapport, car **M. Jacques Randin** s'est retiré de la Commission au moment des signatures. Suite à la question de **Mme Joëlle Gaillard** demandant si un rapport de minorité a été établi, la réponse est non.

M. Jacques Randin explique pourquoi il s'est retiré de la commission. D'une part il est concerné par ce sujet sur ses terrains, et d'autre part il pense qu'il faudrait s'occuper également des eaux claires et pas que des égouts. Suite à plusieurs inondations, il mentionne qu'il est nécessaire de faire aussi en sorte que cela n'arrive plus, et donc de traiter du problème des eaux claires.

M. Sylvain Goy demande si le coût d'évacuation des eaux va augmenter pour financer l'investissement prévu de CHF 400'00.-. **Le Président** propose de passer à la lecture du rapport de la Commission gestion finances avant de répondre aux questions concernant les finances, il passe donc la parole à **M. Viret**.

M. Yves Giroud prend la parole pour mentionner que cela fait un moment que la Commune a un problème avec les eaux claires parasites. Des mesures ont été prises, ce sont les plus importantes et les plus urgentes, et ce sont celles qui font l'objet du préavis d'aujourd'hui. Il y a d'autres points d'amélioration concernant les eaux claires dans le village, la Municipalité en est consciente, mais il n'est pas possible de tout entreprendre en une seule fois.

Pour répondre à **M. Goy**, il explique que la STEP d'Orbe va facturer un coût fixe sur les coûts d'investissement, et un coût variable en fonction du volume d'eau envoyé par Montcherand. En améliorant notre système, le coût variable devrait diminuer. **M. Goy** a fait quelques estimations, pour lui 400'000.- sur 30 ans reviendraient à environ 75 cts d'augmentation par mètre cube.



M. Giroud pense qu'il est trop tôt pour donner des chiffres, même s'il comprend que c'est important pour les habitants. Il y aura aussi la question du réservoir qui aura une incidence sur les prix, il est donc compliqué d'articuler des chiffres à l'heure actuelle. La Municipalité s'occupe de cet investissement pour le moment, et ensuite viendra le moment de parler de la facture d'Orbe. **M. Goy** pense que le tarif sera au minimum 5x plus cher, ce qui n'engage que lui, et **M. Giroud** réitère qu'il est trop tôt pour articuler des chiffres précis ou faire des prévisions.

M. Bertrand Gaillard aimerait apporter une précision par rapport au volume d'eau qui est envoyé à la STEP d'Orbe. En effet, toutes les Communes voisines raccordées à la STEP ont un débitmètre et elles paient en fonction du volume d'eau envoyé. Normalement, Montcherand devait aussi poser un débitmètre cette année à la limite de Commune. Cette limite se trouve dans les vignes, dans un endroit peu accessible où il aurait fallu amener l'électricité et faire des travaux peu pratiques. Pour être cohérent, Montcherand a proposé à la STEP de remonter le débitmètre le plus haut possible, tout en assurant qu'aucune eau parasite n'était ajoutée entre deux. Si on met le débitmètre en bas sans rien faire pour les eaux parasite, cela coûterait plus cher. Le but est donc bien de minimiser la quantité d'eau envoyée à Orbe.

M. Jacques Randin demande si la Commune d'Orbe a un compteur pour le réservoir qui traite l'eau vers la cantine. La réponse est oui.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si quelque chose de concret est prévu par la Commune pour éviter les inondations futures. **Le Syndic** répond que oui, les collecteurs vont être curés et une solution technique doit être trouvée pour le problème de « l'entre ferme Péclard-Martin » où le regard se lève à chaque gros orage.

M. Patrick Simon souligne qu'il y avait déjà un débitmètre à l'époque. **Le Syndic** répond que oui, mais il ne compte pas tout. Bois-Jolens devrait y être raccordé aussi et ce débitmètre n'est plus aux normes actuelles.

La parole n'est plus demandée, **le Président** passe au vote du préavis.

Décision : Le préavis Municipal n°03/2025 relatif à la réfection du collecteur communal des eaux usées et pose d'un appareil de mesure de débit **est accepté** avec 2 abstentions.

9. Préavis municipal n° 04/2025 relatif au réaménagement de la parcelle 512, propriété de la Commune

À la demande du **Président**, **M. Patrick Simon** fait lecture du rapport de la commission ad hoc, puis c'est au tour du rapporteur de la Commission gestion-finances de lire son rapport.

M. Gérald Jaquet demande des précisions sur le déroulement des analyses de potentielle pollution des terres déposées. **M. Patrick Simon** répond qu'il y a plusieurs types d'analyses. Les analyses Oled (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets) concernent *les terres excavées et les matériaux de percement, évaluant leur niveau de pollution (mercure, plomb, hydrocarbures) pour déterminer s'ils peuvent être valorisés, réutilisés ou s'ils doivent être*



éliminés dans des décharges conformes à l'OLed (source ChatGPT). Concernant ce type d'analyses, la DGE (direction générale de l'environnement) vient faire des prélèvements aléatoires.

M. Simon parle ensuite des PFAS, pour lesquels le canton de Vaud n'a pas encore de réglementation. C'est une pollution qui se trouve partout et qui est volatile. Elle vient des imperméabilisants, du téflon et de la mousse d'extinction des pompiers par exemple. Pour le moment les valeurs sont basses dans le Canton, et il n'y a pas de législation pour cela. Par contre, tous les autres polluants seront analysés et refusés sur le site de la parcelle pour éviter notamment que la Commune ne doive par la suite assainir ses terrains.

M. Nicolas Biselx répond au souhait d'amendement en 8 points proposé dans le rapport. Le point 8, concernant l'accès au chantier depuis Valeyres le questionne. Il n'est pas sûr que la Commune de Valeyres accepte que les camions passent par leur Commune pour venir jusqu'à Montcherand. **M. Simon** mentionne qu'il y a déjà environ 300 camions par jour qui transitent par Valeyres, et que le but n'est pas de les surcharger encore mais bien de sécuriser les trajets et d'éviter que les camions ne doivent passer dans le village de Montcherand. Plusieurs trajets ont été étudiés, comme l'accès par l'ancienne gravière, et seul l'accès par Valeyres garantit que les camions ne traversent pas le village et ne soient donc pas un danger pour les écoliers au bord de la route. Il pense que ce sera aux entreprises de régler le problème des itinéraires avec la Commune de Valeyres.

M. Burkhard demande combien de temps dureraient ces travaux. **M. Biselx** répond que 3 ans seront nécessaires, car les travaux auront lieu uniquement pendant les périodes sèches.

Le Président passe à l'acceptation de l'amendement des 8 points cités dans le rapport. 15 oui, 1 avis contraire et 8 abstentions. L'amendement **est accepté**.

Décision : Le préavis Municipal n°04/2025 relatif au réaménagement de la parcelle 512, propriété de la Commune, avec son dit amendement **est accepté** avec 1 avis contraire.

10. Rapport des représentants du Conseil

Le Président lit le rapport que **Mme Sybille Roch** lui a transmis concernant l'ASIOR. Ce rapport est joint en annexe au PV.

11. Élections réglementaires (Vice-présidence, Présidence, Scrutateurs, Commission gestion-finances)

M. Franck Boisseau reste Vice-Président, **M. Manuel Martin** reste Président sous les applaudissements des membres.

En ce qui concerne les scrutateurs, **M. Cédric Jeanmonod** est sortant. **M. Charles-Henri Delacrétaz** et **Mme Joëlle Gaillard** sont scrutateur.trice.s et ce sont **M. Jean-Pierre Blanchet** et **Mme Fabienne Delay** qui seront suppléant.e.s.



Pour la commission Gestion-finances, **M. François Viret** est sortant, c'est **M. Matthieu Guignard** qui devient rapporteur. Les membres de la commission sont **M. Christophe Rapin**, **Mme Chantal Maquelin** et **M. Gérald Jaquet**. **M. Antonio Sanchez** les rejoint comme membre et les suppléants sont **MM. Joël Burkhard** et **Cédric Jeanmonod**.

12. Désignation et nomination des membres des commissions et représentants

Circulation routière

La commission reste telle quelle, soit **M. Etienne Weber** comme rapporteur, **MM. Joël Burkhard** et **Cédric Jeanmonod** comme membres et **MM. Claude Martin** et **Nicolas Delay** en tant que suppléants.

Recours permanent

Mme Joëlle Gaillard comme rapporteure, **Mme Fabienne Delay** et **M. Lorenzo Mogavero** comme membres et **MM. Claude Martin** et **José Goy** comme suppléants.

Aménagement du territoire

La commission reste telle quelle, soit **M. Alain Michaud** comme rapporteur, **Mmes Patricia Randin**, **Joëlle Gaillard**, **MM. Alain Roch** et **Joël Burkhard** comme membres et **MM. Lorenzo Mogavero** et **Sylvain Goy** comme suppléants.

ASIOR

Mme Sybille Roch et **M. François Viret** restent respectivement représentante de l'ASIOR et suppléant.

Réservoir d'eau

La commission sera composée de **M. Olivier Delay** comme rapporteur, **MM. Sylvain Goy**, **Jean-Luc Hiertzeler**, **Patrick Simon** et **François Viret** comme membres et **MM. Claude Martin** et **Cédric Jeanmonod** comme suppléants.

13. Communications du Bureau

Sous réserve de modification, la date du prochain Conseil sera le 11 décembre 2025.

14. Communications de la Municipalité

M. Yves Giroud :

Réservoir L'objectif était de présenter le préavis en juin, mais l'eau étant un sujet sensible, la Municipalité veut être totalement prête pour le présenter et aimerait proposer une séance d'informations pour la population avant. Celle-ci aura lieu vers fin août début septembre, en collaboration avec le bureau technique. Ensuite, le préavis pourra être présenté.



M. Swen Schneider :

ASIOR Il informe la population qu'un nouveau bâtiment scolaire sera construit à Montchoisi (Orbe), et que des réflexions sont déjà lancées pour une autre future école à Gruvatiez. La population grandit, avec un pic vers 2030, le CoDir de l'ASIOR est donc bien actif ces temps. Les premiers élèves devraient pouvoir entrer dans le nouveau bâtiment de Montchoisi en 2028.

CEL (communauté d'énergie électrique locale) **M. Schneider** aimerait créer une CEL à Montcherand. L'idée serait que les habitants qui ont des panneaux solaires puissent faire des échanges d'énergie avec ceux qui n'en n'ont pas à des prix raisonnables. Il va préparer un tout ménage pour sonder la population, puis il cherchera des personnes qui voudraient faire partie du comité pour organiser cela.

M. Nicolas Biselx

SDISPO (service défense incendie et secours plaine de l'Orbe) À la fin de l'année dernière, **M. Biselx** avait parlé du rapport fait avec le SDIS « Ste Croix-Pied de la Côte » pour voir si des synergies potentielles pourraient avoir lieu entre ces deux SDIS. Cette étude a abouti sur l'idée de fusionner les deux SDIS, avant la fin de la législature si possible. Le SDIS « Ste Croix-Pied de la Côte » intégrerait les statuts du SDIS d'Orbe. Le SDISPO changera de nom et deviendra le SDISJV (pour Jura Vaudois). C'est une décision acceptée par le conseil intercommunal, qui n'incombe pas aux Municipalités des communes membres de l'association. Il a donc été accepté que les 5 communes du SDIS « Ste Croix-Pied de la Côte » intègrent l'association. Du côté de Ste-Croix, c'est en votation tout soudain. Si tout est accepté, le SDISPO disparaîtra et deviendra le SDISJV au 1^{er} janvier 2026, et à terme il y aura certainement une revue des statuts complète, notamment pour déterminer les clés de répartition financières.

Local de voirie L'inauguration des nouveaux locaux aura lieu ce samedi dès 10h, même si tout n'est pas encore terminé. La population est conviée à venir voir ce local samedi. Des panneaux solaires ont été posés sur le toit, ce qui n'était pas prévu dans le préavis. Dans le préavis, le toit était en métal et la question s'est posée de recouvrir le toit de tuiles pour avoir une unité visuelle avec la grande salle. Le devis pour des tuiles à la place des « panneaux sandwichs » en métal présentait un surcoût d'environ CHF 18'000.-, et la Municipalité a décidé d'investir plutôt dans le solaire que dans des tuiles. Ces panneaux seront reliés à des batteries, ce qui permettra que la grande salle soit autonome tant que les batteries sont chargées. C'est aussi une solution qui permet à l'abri PC d'avoir un système de secours électrique, ce qui n'est actuellement pas le cas. Parallèlement, l'idée a aussi émergé de mettre une borne de recharge pour les véhicules électriques sur le parking, pour profiter de l'énergie produite sur place.

M. Bertrand Gaillard

Date du Conseil M. Gaillard s'excuse car il y a eu une erreur sur la date du Conseil dans le Pique Raisinet.

Nombre de municipaux À chaque fin de législature, les Communes doivent décider si elles veulent changer de nombre de Municipaux ou changer de forme (Conseil général ou communal). La Municipalité n'a pas proposé de préavis à ce sujet car elle souhaite continuer comme aujourd'hui.



Loi sur les communes Cette loi a fait couler beaucoup d'encre, à peu près toutes les Communes y ont réagi ou fait un recours. Il n'y a pas lieu d'en débattre ce soir, mais **le Syndic** informe que le Canton travaille à une nouvelle mouture. **Mme Joëlle Gaillard** fait un point sur cette situation. En effet l'avant-projet a été transmis aux Communes, et il y a eu beaucoup de retours. La nouvelle mouture sera vraisemblablement portée par la prochaine législature cantonale. Il n'y aura pas de mise en vigueur au 1^{er} juillet 2026 avec les nouvelles législatures communales.

Mise à l'enquête publique Plusieurs personnes ont posé des questions sur les délais, notamment lorsque les mises à l'enquête ont lieu pendant les vacances scolaires. Les projets peuvent être déposés n'importe quand, et la Municipalité a ensuite 30 jours pour les mettre à l'enquête. Puis c'est affiché au pilier public et il y a aussi un pilier public électronique sur le site de la Commune et chacun.e peut s'abonner à la newsletter. Enfin, sur le site du Canton il y a possibilité de s'inscrire pour recevoir les informations concernant notre région.

Nouvelle législature Au niveau Communal, c'est en 2026 que la nouvelle législature commencera. Dès la mi-janvier, il sera possible de déposer les listes. Au sein de la Municipalité, il semble qu'au jour d'aujourd'hui les quatre Municipaux pensent se représenter. Cependant, notre Syndic nous annonce que lui ne se représentera pas, avis donc aux amateurs-trices.

15. Divers et propositions individuelles

M. Antonio Sanchez demande s'il serait possible de faire une analyse de tous les problèmes connus concernant l'eau (claire et usée) dans la Commune. Cela permettrait d'éviter de se retrouver devant le fait accompli et de devoir réagir à chaque fois dans l'urgence. La Municipalité prend note.

M. Jean-Pierre Blanchet a une question concernant le mode d'élection des Municipalités pour l'année prochaine. Il a entendu parler qu'il n'y aurait qu'une liste. **Mme Joëlle Gaillard** donne les informations suivantes. Il y aura certainement un bulletin unique, ce qui permettra aux Communes équipées d'un scanner de ne pas devoir faire de comptage à la main. Ce bulletin a déjà été utilisé lors des élections fédérales pour le Conseil national. C'est un bulletin unique, mais pas une liste unique.

M. Albert-Adrien Ramelet demande où en est le projet de l'usine à hydrogène de la Romande Énergie, qui posait le problème entre autres de l'énorme consommation d'eau potable. **M. Gaillard** répond que, pour le moment, il n'y a pas de synthèse du Canton, bien que cela fasse plus d'une année que le dossier est chez eux. La Commune ne peut pas se prononcer avant cette synthèse. Si le canton refuse le projet, le dossier sera classé. Et s'il l'accepte, la Commune devra se positionner en octroyant ou pas le permis de construire. Si elle donne son aval pour le permis, alors toutes les personnes qui ont fait opposition pourraient faire recours et cela partirait



aux tribunaux. Si la Commune n'octroie pas le permis de construire, alors Romande Énergie pourrait faire un recours

M. François Viret informe l'Assemblée que l'éclairage de l'extérieur de l'Église a été changé et que la Commune a généreusement participé financièrement. Comme il restait un budget, les spots à l'intérieur de l'Église ont été changé et le rendu est magnifique sur la fresque. Il y a un capteur de présence et les fresques s'allument uniquement lorsqu'il y a du monde. En plus de cet éclairage, une boucle auditive a été installée, ce qui fait que toutes les personnes appareillées peuvent s'installer maintenant où elles veulent dans l'Église.

16. Appel

La **secrétaire** procède à l'appel, 26 membres du Conseil répondent présents.

Il est 21h30, le **Président** lève la séance et souhaite une bonne suite de soirée à chacun.

Le Président du Conseil


Manuel Martin



La Secrétaire


Isabelle Capt

Annexes : mentionnées